



La Défense, 2 juin 2026

Madame Monique Barbut

Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations Internationales sur le Climat et la Nature.
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint Germain
75007 PARIS

N/REF : FSU/VCG/MLF/2026/20

Objet : préavis de grève

Madame la Ministre,

Lors de la réunion du 27 mai dernier, la DRH nous a informé-es des « avancées » concernant les quasi-statuts Environnement et des agences de l'eau. Or, ce que vous présentez comme des progrès nous apparaît en réalité comme un grave recul.

Cette décision n'émanerait pas de la DRH mais du **Guichet Unique de la Fonction Publique**, qui conditionne son accord sur les revalorisations à l'arrêt des recrutements. C'est la logique même du GU : subordonner toute amélioration salariale à un affaiblissement du cadre statutaire.

Il nous a été annoncé l'extinction de ces quasi-statuts au 1er janvier 2028. En contrepartie et des revalorisations indemnitaires ont été évoqués, sans que leurs montants ou modalités ne nous soient communiqués.

Les simulations présentées reposent sur des moyennes de 2022, antérieures aux augmentations indiciaires intervenues depuis — ce qui gonfle artificiellement les gains annoncés. Pour de nombreux agents en fin de grille, nos estimations font apparaître non des gains mais des **pertes nettes, allant jusqu'à -6 % du salaire total**.

Les agentes et les agents se sentent trahi-es par l'abandon d'un cadre garantissant un déroulement de carrière, le manque de reconnaissance du service rendu à l'intérêt général et la remise en cause de la continuité des missions et du collectif de travail.

Notre ministère n'est pas à son premier précédent en la matière. À chaque fois que des cadres statutaires ont été démantelés ou laissés s'éteindre, le résultat a été identique : précarité accrue, perte de technicité, désorganisation durable des services, et affaiblissement des missions elles-mêmes.

Car c'est bien là l'enjeu réel. En supprimant le cadre protecteur des quasi-statuts, la DGAFP ne règle pas un problème de rémunération : elle introduit délibérément la précarité sur des métiers à forte expertise, elle fragilise les collectifs de travail qui font tenir les politiques publiques environnementales, et elle affaiblit structurellement les capacités d'action de **l'OFB, des Agences de l'Eau, des Parcs nationaux et du Conservatoire du Littoral**. Des établissements dont la mission — protéger la biodiversité, surveiller les milieux, appliquer le droit de l'environnement — suppose précisément des agents qui s'engagent sur la durée, qui connaissent leur terrain, et qui ne dépendent pas de l'arbitraire de leur hiérarchie pour maintenir leur salaire.

Ce n'est pas une revalorisation. C'est un choix politique de précarisation des personnels et d'affaiblissement des services.

En conséquence, le Sne FSU et la CGT vous prient de considérer la présente comme un préavis de grève pour la journée du 11 juin 2026, ainsi que pour les nuits précédant et suivant cette journée pour les agent-es en horaires décalés. Ce préavis couvre l'ensemble du ministère et de ses établissements publics sous tutelle.

Nos organisations syndicales exigent le **retrait pur et simple de la décision d'extinction des quasi-statuts Environnement et des agences de l'eau**, et le maintien sans condition des recrutements dans ces cadres au-delà de 2028.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour FNEE-CGT

Le Secrétaire général

Ivan Candé



Pour la FSU Écologie

La Secrétaire Générale du Sne-FSU

Véronique CARACO-GIORDANO



Copie :

Guillaume Leforestier – Secrétaire général

Anne Debar - DRH